

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André



Province de Québec  
Municipalité de Saint-André  
MRC de Kamouraska

***Le 1<sup>er</sup> novembre 2016***

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2016, de 19 h 30 à 20h52 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :

Madame	Francine Côté, conseillère
Madame	Charlyne Cayer, conseillère
Monsieur	Gervais Darisse, maire
Madame	Suzanne Bossé, conseillère
Monsieur	Dale Martin, conseiller
Monsieur	Alain Parent, conseiller

Absent : Monsieur Frédéric Cyr, conseiller

Le quorum est atteint.

***1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance***

Le maire, M. Gervais Darisse, souhaite la bienvenue aux contribuables et aux conseillers. Madame Claudine Lévesque fait fonction de secrétaire de la réunion.

***2. Lecture et adoption de l'ordre du jour***

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Francine Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

***3. Suivi et adoption du procès-verbal du 4 octobre 2016***

2016.11.3.218.

**RÉSOLUTION**

Le maire fait une lecture rapide du procès-verbal du 4 octobre 2016. Une correction est apportée, à la page 149, concernant la numérotation de l'article 9. Après l'article 9.3, il faut lire 9.4 et 9.5. Après cette correction, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal.

***4. Adoption des comptes***

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

2016.11.4.219.

**RÉSOLUTION**

Il est proposé par Mme Suzanne Bossé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les comptes suivants :

**VOIR LISTE 2016-10-31 pour un montant total de 71 499.88 \$**

### **5. État de la situation financière de la municipalité**

*La directrice générale dépose le rapport du maire aux membres du conseil. Ce rapport sera distribué aux citoyens via le journal Info St-André et par le site internet.*

ATTENDU que l'article 955 du Code municipal prévoit le dépôt d'un rapport sur la situation financière de la municipalité, le maire, M. Gervais Darisse, fait une présentation sommaire des derniers résultats financiers, du dernier rapport du vérificateur externe et du programme d'immobilisation. Il présente également les orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisation.

### **6. Fin de la période de travail à temps plein de Vital Morin**

2016.11.6.220.

#### **RÉSOLUTION**

ATTENDU que les 26 semaines de travail sont terminées, tel que le stipule la résolution 2016.04.21.79.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charlyne Cayer  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal confirme que le travail régulier de M. Vital Morin a pris fin au terme de ces 26 semaines le 28 octobre 2016 ;

Que le conseil municipal remercie M. Vital Morin pour ses bons services.

### **7. Adoption du calendrier 2017 pour les séances ordinaires du conseil municipal**

2016.11.7.221.

#### **RÉSOLUTION**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2017**,

Les séances ordinaires débuteront à **19 h 30**, au lieu ordinaire des rencontres, soit au 122 rue Principale Saint-André. (salle communautaire)

10-01-2017	mardi	04-07-2017	mardi
07-02-2017	mardi	01-08-2017	mardi
07-03-2017	mardi	05-09-2017	mardi
04-04-2017	mardi	03-10-2017	mardi
02-05-2017	mardi	07-11-2017	mardi
06-06-2017	mardi	05-12-2017	mardi

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la

municipalité.

**8. Ajustement du loyer des bureaux municipaux et de la salle communautaire**

2016.11.8.222.

RÉSOLUTION

ATTENDU le bail notarié signé par la municipalité pour louer des locaux de la Corporation Domaine Les Pèlerins le 16 novembre 1999 et de l'avenant d'octobre 2013 ;

ATTENDU que le bail comprend l'entretien ménager, la surveillance, l'enseigne et constitue la place principale de la municipalité en cas d'urgence (entente du 3 août 2015) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte l'augmentation de 1.3 % pour l'année 2017, portant le loyer annuel à 17,740 \$ plus taxes.

**9. Avis de motion pour l'adoption du règlement no 208 concernant le budget 2017**

237

AVIS DE MOTION

L'avis de motion est donné par Mme Charlyne Cayer.

**10. Avis de convocation pour la réunion extraordinaire pour adopter le budget 2017**

L'avis de convocation est donné par la directrice générale, aux membres du conseil municipal, pour les aviser que la séance extraordinaire pour adopter le budget 2017 aura lieu le 6 décembre 2016, à 21 h 30, au 122A rue principale (salle du conseil).

Cet avis de convocation sera remis au conseiller Frédéric Cyr pour son information.

**11. Protection incendie : entretien**

2016.11.11.223.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le directeur incendie informe le conseil que les lumières de chaque côté du camion autopompe 209 sont défectueuses ;

ATTENDU que la Commission des normes, de l'équité et de la sécurité au travail recommande qu'un adaptateur soit installé au camion citerne 209, pour remplir une piscine lors de son utilisation pour la protection incendie, pour éviter que le camion ne recule ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Dale Martin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil autorise la réparation des 4 lumières défectueuses pour un montant de 195 \$ chacune plus taxes.

Que le conseil autorise l'achat d'un adaptateur pour l'installer au camion citerne 209, qui servira à remplir la piscine lors de son utilisation pour la protection

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

incendie pour un montant maximum de 1100 \$. Si le montant est plus élevé, l'achat de cet adaptateur sera au budget 2017.

**12. Rencontre concernant la ligne des hautes eaux**

2016.11.12.224.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la Chaire de recherche en géoscience côtière de l'Université du Québec à Rimouski mène un projet de recherche sur la méthode de détermination de la ligne des hautes eaux pour le domaine maritime ;

ATTENDU que ce sujet touche la municipalité dans son ensemble ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil autorise le maire M. Gervais Darisse et le conseiller M. Alain Parent à assister à la rencontre le 15 décembre à Rimouski et de payer les frais de déplacement.

**13. Tarifs du lieu d'enfouissement de la ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2017**

2016.11.13.225.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte les tarifs du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2017 qui seront de 70 \$ / tonne métrique pour les matières résiduelles et sols contaminés autorisés, 75 \$ /tonne métrique pour les boues d'une siccité  $\geq$  à 15%, de 35 \$ /tonne métrique pour les rejets du centre de tri et de l'écocentre, gratuit pour la remorque domestique  $\leq$  à 3 m<sup>3</sup> et de 10 \$ / bête pour les ovins, caprins et gallinacés et 70 \$ /ton métrique pour les bovins dont l'enfouissement est autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

**14. La tournée Vivre la ville intelligente**

2016.11.14.226.

RÉSOLUTION

ATTENDU que PG Solutions organise une présentation Vivre la ville intelligente ;

ATTENDU que lors de cette présentation, il sera question des services municipaux d'aujourd'hui et des moyens à prendre pour les améliorer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charlyne Cayer  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil autorise la directrice générale à assister à cette tournée qui aura lieu à Rimouski le 8 novembre 2016 et de payer les frais de déplacement. Les frais d'inscription sont nuls.

**15. Réparation de pavage : chemin de la Madone**

2016.11.15.227.

RÉSOLUTION

ATTENDU les travaux fait dans le chemin de la Madone ( deux trous d'homme

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

abaissés) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise Pavage Cabano à remplacer l'asphalte autour  
des deux trous d'homme dans le chemin de la Madone pour un  
montant de 599 \$ plus taxes.

**16. Société de généalogie de Québec (SGQ)**

2016.11.16.228.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la Société de généalogie de Québec (SGQ) veut constituer une  
base de données exhaustive des armoiries en usage au Québec ;

ATTENDU que la Municipalité possède ses armoiries depuis l'année 1990 ;

ATTENDU QUE La Société de généalogie de Québec (SGQ) demande à la  
municipalité l'autorisation de rendre accessibles aux chercheurs  
dans la bibliothèque numérisée du Centre de documentation de la  
SGQ, les armoiries de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charlyne Cayer  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à transmettre les  
armoiries ainsi que leur description à la Société de généalogie de  
Québec.

**17. Lutte contre les insectes piqueurs**

2016.11.17.229.

RÉSOLUTION

ATTENDU que des citoyens se sont rencontrés le 18 octobre dernier pour  
discuter de la problématique des insectes piqueurs ;

ATTENDU que vu l'intérêt manifesté par ces intéressés, il est de l'intérêt de la  
municipalité de constituer un comité de lutte aux insectes piqueurs ;

ATTENDU que ce comité ne sera pas pourvu d'un budget de fonctionnement  
pour les années 2016 et 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dale Martin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal :

\* Autorise la mise en place d'un comité de lutte aux insectes piqueurs et que  
celui-ci rende compte de ses activités à la municipalité ;

\* Que le mandat de ce comité soit d'analyser la problématique représentée par  
les insectes piqueurs et qu'il propose à la municipalité diverses alternatives pour  
réduire l'impact de ceux-ci sur la population.

\* Désigne Mme Francine Côté, conseillère pour représenter la municipalité à ce  
comité.

**18. Campagne Centraide Kamouraska**

2016.11.18.230.

RÉSOLUTION

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que la campagne de Centraide Kamouraska bat son plein et que l'objectif est d'amasser 95,000 \$ sous la présidence des maires de St-Pascal et de La Pocatière, Messieurs Rénald Bernier et Sylvain Hudon ;

ATTENDU que la collecte de fonds vise d'abord les retenues à la source d'employés, mais que la municipalité peut contribuer à la campagne ;

EN CONSÉQUENCE , il est proposé par Mme Suzanne Bossé  
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité contribue à la campagne d'un montant de 100 \$ en plus du montant fourni par les élus et les employés.

**19. Journée Internationale des droits de l'enfant**

2016.11.19.231.

RÉSOLUTION

ATTENDU qu'à travers le monde, la *Journée Internationale des droits de l'enfant* est célébrée le 20 novembre pour commémorer l'adoption, par les Nations Unies, de la Déclaration des droits de l'enfant et de la Convention relative aux droits de l'enfant ;

ATTENDU que c'est l'occasion idéale pour les jeunes d'ici d'exprimer leurs points de vue et de bâtir leur avenir ;

ATTENDU que le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent a réuni des représentants d'organismes de la région au sein d'un comité afin de réfléchir sur les façons d'articuler et de souligner la Journée des droits de l'enfant sur le territoire Bas-Laurentien ;

ATTENDU l'importance de veiller collectivement au mieux-être, au bon développement, au respect, à la protection et à l'avenir des enfants au Bas-Saint-Laurent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dale Martin  
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal proclame la journée du 20 novembre « Journée Internationale des droits de l'enfant » sur le territoire de la municipalité de Saint-André et invite la population à célébrer les enfants en tant qu'acteurs de leur propre vie au sein de notre collectivité et en tant que citoyens actifs pouvant réaliser leur plein potentiel.

**20. Facture à payer**

2016.11.20.232.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Dale Martin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

- M.R. Boucher clef et boîte de service eau potable 62.85 \$
- Fonds d'information sur le territoire copie de contrat 12.00 \$
- Société COOP St-Alexandre rouleau pour peinture 13.15 \$

**21. Questions diverses :**

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

- ✓ Mme Charlyne Cayer donne de l'information pour le Comité de la famille.
- ✓ Le maire donne l'information de la dernière rencontre des maires à la MRC du 12 octobre 2016.

## **22. Correspondance**

- ✓ **École Destroismaisons : adhésion 2016-2017**

2016.11.22.233.

### RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Francine Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal devienne membre pour l'année 2016-2017 de l'École Destroismaisons pour un montant de 20.00 \$.

- ✓ **COECO : calendrier 2017**

2016.11.22.234.

### RÉSOLUTION

ATTENDU que la COECO offre à la municipalité un aide-mémoire 2017 pour un coût de 0.42 \$ + taxes par copie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Saint-André accepte l'offre de la COECO pour l'aide-mémoire 2017 au coût de 0.42 \$ par copie pour un nombre maximum 320 copies.

- ✓ **Révision linguistique du site WEB**

2016.11.22.235.

### RÉSOLUTION

Attendue que le nouveau site web sera mis en ligne prochainement ;

Attendu que la municipalité se doit d'assurer la qualité de la langue et l'efficacité de la communication ;

En conséquence il est proposé par M. Alain Parent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte l'offre de Monsieur Roch Michaud et autorise le travail au montant de 325\$ plus les taxes.

## **23. Période de questions**

Les contribuables présents et le conseil échangent sur des points d'information qui sont la coupe des plants en bordure de l'aboteau, la demande à la CPTAQ de M. Alain Ouellet.

### — ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

**24. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Dale Martin que la séance soit levée.

---

Maire

---

Secrétaire

**Note :**

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Maire